F

Juin 2012

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Quarantième Session
Rome, 19-22 juin 2012
Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO)
(Point 7 de l'ordre du jour)

I. Introduction

Le présent document de travail de la 40e Session du Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin a pour objectif d'informer les participants sur l'historique de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO), son fonctionnement et son rôle dans la coordination des activités de lutte antiacridienne menées par ses pays membres. Ce document présentera aussi les activités réalisées dans le cadre du Programme EMPRES[1] en Région occidentale (EMPRES-RO) et leur impact sur le renforcement des capacités des pays membres pour mener à bien la lutte préventive contre le Criquet pèlerin et être suffisamment préparés pour faire face à toute éventuelle invasion de ce ravageur.

II. Historique et évolution

A. Création de la Commission

La CLCPRO a été créée en vertu des dispositions de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO. L'Accord portant création de la CLCPRO a été approuvé par le Conseil de la FAO à sa 119e Session (novembre 2000) et est entré en exécution le 25 février 2002 après réception par le Directeur général de cinq actes d'adhésion. Cet Accord définit notamment le mandat et le rôle de la Commission, son fonctionnement, les obligations de ses Membres, son Secrétariat, etc. La CLCPRO succède à la

[1] Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes / Composante Criquet pèlerin.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest, la CLCPANO[2], créée en 1970, et à l'OCLALAV[3], créée en 1965.

B. Pays membres et contributions

La CLCPRO est composée de dix pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest : Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie. Son siège est à Alger. Un accord de siège a été conclu en juin 2003 entre le Directeur général de la FAO et le Gouvernement algérien. Cet accord confère à la CLCPRO le statut de mission diplomatique. A sa création, la CLCPRO a bénéficié des acquis et des biens et avoirs de la CLCPANO.

La CLCPRO dispose, au siège de la FAO, d'un fonds fiduciaire alimenté par les contributions annuelles de ses Etats membres dont le barème, fixé sur la base de critères arrêtés par les Nations Unies, est adopté par la Commission. Ce fonds fiduciaire permet de financer une partie des activités de la CLCPRO.

Le montant total des contributions annuelles s'élevait à 227 000 USD au 31 décembre 2010. Depuis janvier 2011, un nouveau barème des contributions est mis en application. Son montant total annuel est de 639 000 USD (environ trois fois le montant de l'ancien barème). Il a été approuvé par la 5e Session de la CLCPRO tenue à Agadir (Maroc) en juin 2009, en application de l'une des recommandations de la réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne tenue en mars 2009 à Bamako (Mali). Au cours de la première année d'application de ce nouveau barème, sept Etats membres sur dix avaient payé leur nouvelle contribution.

C. Secrétariat et siège

Le Secrétariat de la CLCPRO est chargé de mettre en œuvre les politiques de la Commission, d'entreprendre les actions qu'elle a voulues et d'exécuter toutes les autres décisions qu'elle a prises. Le Secrétariat de la CLCPRO assure également la coordination régionale du Programme EMPRES en Région occidentale (RO). La FAO fournit le Secrétaire exécutif et le personnel de la Commission, les dépenses du Secrétariat ainsi que celles afférentes au personnel et aux prestations et services.

Le Secrétariat de la CLCPRO est composé de trois fonctionnaires internationaux (dont deux financés sur projet et donc pour des durées limitées), deux assistants techniques nationaux, deux secrétaires et deux chauffeurs. Les salaires de ce personnel sont pris en charge par la FAO, la Banque africaine de développement, la France, et le Gouvernement algérien, qui couvre aussi une partie des dépenses de fonctionnement du siège de la Commission.

D. Rôle de la Commission

Conformément à l'Accord de sa création, "la CLCPRO a pour objet de promouvoir sur le plan national, régional et international toutes actions, recherche et formation en vue d'assurer la lutte préventive et faire face aux invasions du criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat, regroupant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord-Ouest".

---

[2] CLCPANO: Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie).

[3] OCLALAV: Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Sénégal).

En permettant de renforcer la coopération entre ses dix pays membres, la CLCPRO participe à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest et au développement de la coopération Sud-Sud. Son objectif global étant la prévention des terribles dommages que le fléau acridien peut causer à l'ensemble de la production agro-sylvo-pastorale des pays concernés, la Commission contribue donc notablement à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la faim et la pauvreté en Afrique.

La Commission doit promouvoir toute mesure nationale, régionale et internationale se rapportant à la prospection et à la lutte contre le Criquet pèlerin; aider les États à mettre en œuvre des plans d'action prévisionnels; appuyer tout Membre dont les services de lutte antiacridienne sont en difficulté; communiquer régulièrement à tous les États Membres, à la CLCPRO et au DLIS des informations actualisées sur l'évolution des situations acridiennes; coordonner les activités de lutte antiacridienne au niveau de la région; encourager les programmes de recherche et de formation et les prospections conjointes.

La Commission peut conclure des ententes ou des accords avec des États et des institutions nationales, régionales ou internationales intéressées, en vue d'une action commune dans le domaine de la recherche et de la lutte antiacridienne.

Lors de la dernière recrudescence majeure du Criquet pèlerin, en 2003-2005, la CLCPRO a joué un rôle déterminant dans la dynamisation et la consolidation de la coopération entre les pays d'Afrique du Nord-Ouest et ceux d'Afrique de l'Ouest. Plusieurs réunions ministérielles ont été organisées au cours de cette période de crise et ont permis de mobiliser plus de 30 millions d'USD. dans le cadre de la solidarité et de la coopération intra-régionale.

E. Sessions de la Commission et réunions du Comité exécutif

La Commission se réunit en session ordinaire tous les deux ans. Son Comité exécutif, constitué de spécialistes des questions acridiennes de cinq des États Membres (élus à tour de rôle par la Commission), se réunit au moins deux fois dans l'intervalle entre deux sessions ordinaires de la Commission. Ces réunions permettent de planifier les activités à réaliser par la CLCPRO et définissent les programmes de travail et de budget.

III. Activités et impact du programme EMPRES-RO sur l'amélioration de la gestion du Criquet pèlerin aux niveaux national et régional

A. Généralités

En 1995, la 28e Session de la Conférence de la FAO a décidé de l'extension du Programme EMPRES/ Composante Criquet pèlerin, à la Région occidentale (Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest). Les dix pays membres sont actuellement: Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie. Ce Programme n'est devenu vraiment opérationnel qu'au début de l'année 2006 lorsque les premiers financements sont devenus disponibles.

L'objectif du Programme EMPRES-RO, comme celui de la CLCPRO, est la mise en place d'une stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin basée sur l'alerte précoce, la réponse rapide et la recherche opérationnelle. Ses missions convergent donc parfaitement avec celles de la CLCPRO qui est la garante de la durabilité de la lutte préventive au niveau de la Région occidentale.

La Phase I (2006-2010) du Programme EMPRES-RO avait pour mission de développer un système performant de lutte préventive contre le Criquet pèlerin basé sur :

- des Unités nationales de lutte antiacridienne fortes et autonomes;
- une Coordination régionale performante;

- la mise en place progressive au niveau de chacun des pays concernés et au niveau régional de mécanismes appropriés devant assurer, à long terme, la durabilité de la stratégie de lutte préventive.

Les donateurs ayant assuré le financement de la phase I sont la Banque africaine de développement (BAD), la France (Ministère des affaires Etrangères et européennes, Agence française de développement et Fonds français pour l'environnement mondial), l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), la FAO et la CLCPRO ainsi que l'appui du Projet AELP[4] de la Banque Mondiale.

Les contributions des donateurs ont été essentiellement consacrées au renforcement des capacités des pays sahéliens, dits pays de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) ainsi que du Sénégal.

B. Situation de référence

Avant la mise en place du programme EMPRES-RO, les pays membres étaient, à quelques exceptions près, peu ou pas du tout préparés pour la réalisation de la lutte préventive et de la lutte curative. Le manque, voire l'absence, de moyens humains et matériels était considérable.

Au niveau des quatre pays de la ligne de front, qui renferment la plus grande partie des aires grégarigènes de la RO, le Projet de la BAD avait identifié, lors de sa formulation en 2003, de nombreuses insuffisances humaines, matérielles, infrastructurelles, budgétaires, etc.

C. Impact des actions réalisées sur les Unités nationales de lutte antiacridienne

Pour redresser cette situation et atteindre les objectifs de la Phase I du programme EMPRES-RO, le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO a élaboré une stratégie devant permettre, avec l'appui de ses différents partenaires, le développement des capacités des pays de la région dans différents domaines ayant trait à la lutte antiacridienne.

Une évaluation indépendante à mi-parcours du Programme EMPRES-RO avait constaté, fin 2008, que "les pays de la ligne de front ont fait d'énormes progrès dans l'organisation et la conduite de la lutte préventive" et que "la création des CNLA autonomes restera sans doute comme l'un des plus grands acquis du programme".

Au terme de la Phase I (2010), des résultats très importants ont été obtenus :

- Sur le plan institutionnel

Les quatre pays de la ligne de front disposent actuellement d'Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLAs) autonomes et opérationnelles, créées par loi de leur parlement respectif. Le renforcement des infrastructures, l'affectation du personnel et l'acquisition des équipements a complété ce volet institutionnel. En 2010, les budgets nationaux alloués à ces UNLAs couvraient entre 40 et 70% de leurs dépenses de fonctionnement.

Ces efforts des pays ont été renforcés sur le plan régional par les nombreuses décisions prises lors de la réunion des Ministres en charge de la lutte antiacridienne tenue en mars 2009 à Bamako et consignées dans la « Déclaration de Bamako ». Ces décisions visent à assurer la durabilité de la lutte préventive.

- Sur le plan opérationnel

Les pays de la RO préparent et exécutent (sauf dans les zones d'insécurité) leur plan annuel de prospection/lutte. Cette approche a permis de maîtriser les résurgences survenues en Mauritanie en 2008, 2009 et 2010-2011, au Niger en 2009 et au Mali en 2011. Dans les zones non sécurisées du nord

[4] *Africa Emergency Locust Project* / Projet africain de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin

du Mali et du Niger, plusieurs actions de sensibilisation et de formation ont été entreprises au profit des nomades et des autorités décentralisées en vue d'améliorer la remontée de l'information.

Trois prospections conjointes ont été organisées en 2007 et 2008 (Mauritanie-Mali) et 2009 (Tchad-Niger).

Le plan de formation 2007-2009 a été réalisé dans sa totalité. Les formations régionales de courte durée ont permis de former 135 formateurs (en prospection, lutte et suivi environnemental) avec une approche axée sur la pratique. Environ 20 cadres supérieurs (de niveau master ou doctorat) de la région ont été formés en acridologie ou dans des domaines connexes. Ils ont pour la plupart été intégrés dans les UNLAs, renforçant ainsi les capacités techniques de ces unités. Un deuxième plan de formation 2011-2014 a été élaboré et validé par les pays en juin 2011 et sa mise en œuvre est en cours.

La recherche opérationnelle a été menée dans le cadre de la recherche-formation (mémoires d'ingénieurs, masters, doctorats) sur des thèmes variés, ainsi qu'en collaboration avec le CIRAD[5] pour ce qui concerne la caractérisation écologique des zones à risque et l'élaboration d'une florule de l'habitat du Criquet pèlerin.

Avec l'objectif de rendre la lutte antiacridienne dans la RO conforme aux normes environnementales, des Cahiers des charges environnementales (CCE) ont été élaborés par huit pays et sont en cours de l'être par la Libye et la Tunisie. Des Protocoles d'opération standards pour le suivi de l'impact des traitements antiacridiens sur l'environnement ont également été préparés et un manuel de formation sur tous les aspects environnementaux est en cours de finalisation. Des cartes des zones sensibles en lutte antiacridienne seront élaborées dans tous les pays à l'instar de celle finalisée par le Mali en février 2012.

Un réseau opérationnel d'échange et de stockage de l'information a été mis en place et est animé par les chargés de l'information qui se réunissent au moins une fois tous les deux ans afin d'échanger leurs expériences et suivre des formations de mise à niveau. Ainsi, les bulletins périodiques des pays sur la situation acridienne ont-ils été améliorés.

Un Système de suivi évaluation (SSE) et un Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne (SVDN) sont opérationnels dans tous les pays membres de la CLCPRO. Une évaluation du SSE a été réalisée début 2012 et un nouveau SSE, plus simple et efficient, sera installé progressivement dans tous les pays membres.

Dans le but de renforcer le degré de préparation des pays pour faire face à toute crise acridienne (y compris éventuellement allochtone), des plans de gestion du risque acridien (PGRA) ont été finalisés ou validés dans quatre pays du Sahel (Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) et sont en passe de l'être dans les deux autres pays du Sahel (Burkina Faso et Tchad) ainsi que dans les quatre pays d'Afrique du Nord-Ouest (Algérie, Maroc et Tunisie) excepté la Libye. Par ailleurs, le Secrétariat de la CLCPRO est en train d'élaborer un Plan régional de gestion du risque acridien. Une simulation du déploiement du plan de gestion du risque du Mali a été réalisée en octobre 2011en présence des représentants des pays membres de la CLCPRO et a permis de tirer de nombreuses leçons qui permettront au Mali d'actualiser son PGRA et à chacun des autres pays de mieux finaliser le sien.

Pour informer régulièrement les pays, les partenaires et le public des activités de la CLCPRO et du Programme EMPRES-RO, le Secrétariat a mis en place un site Internet www.clcpro-empres.org qu'il met à jour de manière continue. Il a également présenté en février 2012 le « modèle CLCPRO » aux responsables et cadres du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs de la FAO. Comme il est prévu qu'il fasse de même le 24 mai 2012 en marge (évènement parallèle) de la réunion du COAG (Comité de l'agriculture), prévue à Rome du 21 au 25 mai 2012.

[5] Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)

D. Impact sur le Secrétariat de la CLCPRO

Grâce au financement des bailleurs de fonds (BAD et France), le Secrétariat de la CLCPRO a bénéficié de l'appui de deux cadres professionnels supplémentaires qui lui ont permis d'assurer convenablement et de mieux coordonner les nombreuses activités planifiées depuis fin 2006.

E. Orientations pour la durabilité de la lutte préventive en Région occidentale

Dans l'objectif de consolider les acquis de la Phase I et mettre en place les mécanismes de financement durable de la lutte préventive dans la RO, une Phase II a été planifiée sur proposition de la mission d'évaluation précitée et des pays membres du Programme EMPRES-RO.

Le Schéma de planification des activités (SPA) de la Phase II pour la période 2011-2014 (quatre ans) a été élaboré en mars 2010 par les pays concernés et les donateurs. Le Secrétariat a préparé ensuite une estimation des besoins financiers et un Document de Projet d'un budget de 28,8 millions d'USD, dont 21 seront couverts par les Etats membres et 7,8 par des apports extérieurs à rechercher. Ce projet a été soumis par la FAO aux bailleurs de fonds en novembre 2010. De nombreux contacts ont eu lieu avec certains donateurs. Ainsi, l'USAID a accordé à cette phase une contribution de 470 000 USD dans le cadre d'un projet global avec la FAO. La BAD serait, de son côté, disposée à contribuer au financement de la majorité des activités de cette phase.

La mise en œuvre du programme de recherche opérationnelle (2010-2013), élaboré en octobre 2009, constituera l'un des volets importants de la Phase II. Son financement est estimé à environ 1,2 million d'USD. Parallèlement, l'utilisation des biopesticides sera développée.

Le plan régional de formation II (2011-2014) dont une partie du financement est à rechercher dans le cadre de la phase II du programme EMPRES-RO permettra de poursuivre les formations régionales et individuelles de longue durée.

Face à la nécessité d'améliorer la visibilité de la CLCPRO et de renforcer la promotion de la lutte préventive, le Secrétariat a démarré en 2011 la mise en œuvre du Plan de communication régional élaboré en 2009.

Dans le but d'améliorer les rôles et responsabilités des Commissions FAO de lutte contre le Criquet pèlerin, la CLCPRO et la FAO ont lancé, à l'automne 2010, une étude institutionnelle dont l'objectif est de faire évoluer le statut des Commissions pour leur permettre d'avoir des responsabilités mieux définies et plus d'autonomie de gestion d'une part, et définir un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin d'autre part. Un résumé des conclusions, recommandations et propositions issues de cette étude sera présenté à la présente session du DLCC.

F. Coopération avec les partenaires

Avec la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale, les activités se renforcent d'année en année à travers les participations mutuelles aux réunions, les échanges de visites d'experts ou de responsables des UNLAs, les formations, etc. Avec le Cirad, la coopération se poursuit et se renforce dans les domaines de la recherche et de la formation de haut niveau. Le Cirad apporte également son appui au Secrétariat de la CLCPRO pour la mise en œuvre de certaines activités des Plans d'opération du Programme EMPRES-RO. Avec AGRHYMET, la coopération se développe en particulier en matière de formation et de concertation. Il est à souligner que la CLCPRO a signé des Accords cadres de coopération avec chacune des institutions précitées. La CLCPRO collabore également avec les institutions de recherche et de formation dans la région, notamment celles assurant la formation de troisième cycle: IAV Hassan II et Université Ibn Zohr (Maroc) et INA El Harrach (Algérie).

IV. Résurgence actuelle du Criquet pèlerin en Libye et en Algérie

Depuis janvier 2012 et suite à des pluies exceptionnelles enregistrées début octobre 2011 le long des frontières algéro-libyennes, une reproduction importante du Criquet pèlerin a été observée dans le sud-ouest de la Libye et le sud-est de l'Algérie. Elle a été aggravée par le maintien de conditions écologiques favorables à la reproduction suite à de bonnes pluies reçues à la mi-février 2012 dans ces mêmes zones. Cela a permis au criquet de réussir une deuxième génération qui a conduit, en avril, à la formation de bandes larvaires petites mais denses ainsi qu'à la formation, en mai, de groupes d'ailés et de petits essaims denses.

Les opérations de lutte terrestre ont commencé en janvier (Algérie) et début février 2012 (Libye). Au 17 mai, plus de 33 000 ha avaient été traités en Algérie et près de 16 000 ha en Libye. En Algérie, sept équipes de prospection et 17 équipes de traitement sont étaient présentes dans les zones infestées. En Libye, le renforcement du dispositif de surveillance et de lutte était en cours. Toutefois, les ressources limitées de la Libye d'une part et l'insécurité qui sévit dans les régions infestées d'autre part contribuaient à limiter les opérations de prospection et de lutte dans les deux pays.

Cette situation est potentiellement dangereuse car des essaims pourraient arriver à envahir le nord du Sahel de l'Afrique occidentale au début de la saison des pluies. Par conséquent, tous les efforts sont nécessaires pour surveiller la situation actuelle et entreprendre les opérations de lutte nécessaires pour réduire les niveaux actuels des populations acridiennes.

Pour faire face à cette situation, et suite à une requête du Gouvernement libyen à la CLCPRO et à la FAO pour une aide d'urgence devant compléter les moyens supplémentaires déployés par le pays (estimés à un million d'USD), la CLCPRO a mis à la disposition de la Libye 300 000 USD. sur ses fonds propres et mène actuellement, des démarches pour acheminer 25 000 litres de pesticides de la Mauritanie à la Libye dans le cadre de la triangulation. La FAO a également fourni un appui à travers un TCP d'urgence d'un budget total de 380 000 USD. pour une durée de 5 mois (mai/septembre 2012) dont la mise en œuvre a commencé en mai.

L'appui de la FAO et de la CLCPRO permettra de doubler le dispositif de surveillance et de lutte et renforcera la capacité nationale de gestion de cette crise.

La CLCPRO, en concertation avec la Libye et le siège de la FAO à Rome, continuera à suivre avec ses pays membres l'évolution de cette situation.

V. Difficultés rencontrées ou attendues

Les contraintes majeures qui pourraient entraver la mise en œuvre durable de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale sont les suivantes :

- L'inaccessibilité des zones de multiplication et de grégarisation du Criquet pèlerin dans certains pays;
- Des recrudescences du Criquet pèlerin non maîtrisées dans la Région centrale;
- L'indisponibilité des financements pour mettre en place la Phase II du programme EMPRES-RO;
- Les gouvernements des pays de la ligne de front ne prennent plus en charge les coûts de fonctionnement et d'investissement de leurs Unités nationales de lutte antiacridienne ou n'augmentent pas leurs prises en charge;
- Les pays membres de la CLCPRO ne paient pas régulièrement leurs contributions;
- Le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination du Programme EMPRES-RO ne dispose plus des ressources humaines suffisantes pour assurer la coordination des activités de la CLCPRO et du Programme EMPRES en RO.